**Les aides financières pour les élèves et parents d’élèves de la maternelle aux études supérieures**

La scolarité des enfants, adolescents et jeunes adultes induit des dépenses incontournables et onéreuses pour les familles. Allocation de Rentrée Scolaire, bourses, Pass’Sport… différentes aides financières peuvent justement soutenir les foyers aux revenus modestes.

**Les aides accessibles quel que soit le niveau d’études**

**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** : pour soutenir les familles d’enfants de 6 à 18 ans, afin de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire.
En savoir plus : [caf.fr](https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars)

**Allocation d’éducation de l’enfant handicapé (Aeeh)** : pour soutenir les familles dont un enfant de moins de 20 ans présente une incapacité de 80 %.
En savoir plus : [caf.fr](https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/handicap/l-allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh#:~:text=Le%20montant%20de%20base%20de,s%27adapter%20%C3%A0%20votre%20situation.&text=Le%20montant%20du%20compl%C3%A9ment%2)

**Aide au temps libre (ATL) et bons loisirs** : pour le financement des activités extra-scolaires des enfants et adolescents de 4 à 16 ans.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33680)

**Pass’Sport** : pour financer la rentrée sportive des enfants et jeunes adultes inscrits dans une association sportive volontaire.
Plus d’infos sur [sports.gouv.fr](https://www.sports.gouv.fr/pass-sport-une-aide-financiere-la-pratique-sportive-295)

**Les aides à l’école maternelle**

**Complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** : pour financer les prestations de garde des enfants âgés de moins de 6 ans en dehors des heures d’école.
Plus d’infos sur [caf.fr](https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmg)

**Cantine à 1 €** : aide de l’État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes.
Plus d’infos sur [asp-public.fr](https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro)

*N.B. Les familles d’enfants âgés de 3 à 6 ans scolarisés en école maternelle ne peuvent pas prétendre à l’Allocation de Rentrée Scolaire.*

**Les aides à l’école élémentaire**

**Bourse de fréquentation scolaire** : attribuée aux enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans une école élémentaire éloignée du domicile familial.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1883)

**Cantine à 1 €** : aide de l’État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes.
Plus d’infos sur [asp-public.fr](https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro)

**Les aides au collège**

**Bourses des collèges** : attribuées aux collégiens pour une année scolaire, et versées en trois fois selon les ressources et le nombre d’enfants à charge du foyer.
[Accès au simulateur de bourse](https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html)

**Fonds social collégien** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants collégiens.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1025)

**Fonds social pour les cantines** : fond attribué par le chef d’établissement scolaire aux collégiens issus de milieux défavorisés.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294)

**Prime à l’internat** : pour les collégiens boursiers et scolarisés en internat.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886)

**Les aides au lycée**

**Bourse de lycée** : attribuée aux lycéens pour une année scolaire, et versée en trois fois selon les ressources et le nombre d’enfants à charge du foyer.
Accès au [simulateur de bourse](https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html)

**Bourse de reprise d’études** : destinée aux lycéens boursiers en reprise d’études professionnelles, suite à l’abandon de leur cursus initial.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33868)

**Bourse au mérite** : dispositif complémentaire versé aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention “Bien” ou “Très bien” au diplôme national du brevet.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32928)

**Fonds social lycéen** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants lycéens.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1025)

**Fonds social pour les cantines** : fond attribué par le chef d’établissement scolaire aux lycéens issus de milieux défavorisés.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294)

**Prime à l’internat** : pour les lycéens boursiers et scolarisés en internat.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886)

**Prime d’équipement dans la voie professionnelle** : destinée aux lycéens boursiers en cursus professionnel (brevet technique, CAP, bac pro…).
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32915)

**Les aides aux études supérieures**

**Bourse sur critères sociaux (BCS)** : attribuée sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources) aux étudiants et futurs étudiants en difficultés matérielles.
[Accès au simulateur](https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite)

**Aide au mérite** : destinée aux étudiants boursiers les plus méritants, percevable jusqu’à plus de 3 fois par un même élève.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010)

**Allocation spécifique annuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières durables.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1024)

**Aide spécifique ponctuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières passagères.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34073)

**Aide à la mobilité Parcoursup** : attribuée aux bacheliers boursiers qui font leur rentrée dans l’enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence.
Plus d’infos sur [amp.etudiant.gouv.fr](https://amp.etudiant.gouv.fr/)

**Aide à la mobilité internationale** : attribuée aux étudiants boursiers qui suivent une formation supérieure à l’étranger, ou qui effectuent un stage international.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F380)

**Microcrédit** : un microcrédit est accessible pour financer les dépenses liées au financement des études (études supérieures payantes, frais de scolarité) sans conditions de ressources.
Plus d’informations sur [Verilor](https://www.verilor.fr/)

**Aide à la mobilité pour l’étudiant en Master** : destinée aux étudiants boursiers qui poursuivent leurs études supérieures en Master dans une autre région académique.
[Plus d’infos sur Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34343)

**Logement étudiant du Crous** : logements en résidence universitaire attribués sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources).
Plus d’infos sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr/)

**Allocation de logement social (ALS)** : versée aux étudiants qui résident dans tous types de logements non conventionnés.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280)

**Aide personnalisée au logement (APL)** : versée aux étudiants qui résident dans un logement conventionné, afin de réduire le montant du loyer.
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006)

**Retrouvez toutes les aides disponibles en France auxquelles vous pouvez prétendre sur** [**Aide Finance**](https://www.aide-finance.fr)